

devrait, à notre avis, entreprendre. Il devra donner à un tel programme une très grande et même une extraordinaire ampleur. Il ne suffit pas de jongler avec le problème et avec une solution éventuelle, comme le ministre l'a fait jusqu'ici. La chose est évidente quand on consulte ses prévisions de dépenses pour l'année courante. A notre avis, le gouvernement doit faire face au problème d'une façon pratique. Il doit en mesurer l'étendue et prendre ensuite les dispositions capables de réduire sensiblement le nombre de chômeurs.

En deuxième lieu, monsieur le président, le gouvernement devrait le plus tôt possible mettre en œuvre un régime national de pensions transportables. Il s'agit évidemment d'une initiative remplie de complications et qu'il faudra étudier minutieusement; il faudra assurément en arriver là. Le ministre des Finances sait qu'un bon nombre des régimes de pensions existant à l'heure actuelle dans l'industrie empêchent les personnes ayant atteint l'âge de 40 ou 45 ans d'être engagées. C'est ridicule en quelque sorte que des hommes et des femmes qui sont dans la vigueur de l'âge, qui ont atteint le sommet de leur valeur de rendement, ne puissent obtenir un emploi en raison des programmes de retraite en vigueur à l'heure actuelle. Ces programmes de retraite de l'industrie n'ont pas été conçus pour empêcher les gens de trouver de l'emploi quand ils sont dans la force de l'âge; leur but est tout autre. Mais en servant de solution à un problème, ces programmes en ont posé un autre auquel il faut faire face. Cela saute aux yeux et nous demandons instamment au gouvernement d'y voir sans tarder avant que la situation s'aggrave.

Je ne puis m'imaginer rien de plus humiliant pour une personne d'une quarantaine ou d'une cinquantaine d'années que de se présenter de bureau en bureau de placement et se faire répondre inmanquablement: nous aimerions avoir quelqu'un de plus jeune.

M. Chown: Quelle solution avez-vous à offrir?

L'hon. M. Hellyer: Je viens de le dire. Il faudrait établir un régime de pensions transportables, un régime de pensions qui permettrait à quiconque de transporter d'un employeur à l'autre, non seulement ses propres cotisations, mais ses droits acquis. Il faudrait, il est vrai, qu'un tel régime englobe toutes les pensions industrielles existantes, toutes les pensions actuelles de l'État. Il faudrait aussi, sans doute, qu'il soit compatible avec le régime actuel des pensions de vieillesse et peut-être avec le régime projeté de sécurité sociale de la vieillesse et qu'il les comprennent tous deux. Mais tous ces éléments devraient être fusionnés de façon à offrir la solution nécessaire, solution qui permettrait aux gens de

quitter leur emploi, délibérément ou autrement, et de se trouver un nouvel emploi dans une autre industrie ou à un autre endroit. Ils ne devraient pas être refusés à cause des modalités de la pension de cette industrie particulière.

M. Chown: Comment pouvez-vous légiférer là-dessus?

L'hon. M. Hellyer: C'est l'affaire de l'administration. L'administration et ses conseillers peuvent s'en occuper. S'ils ne le peuvent pas, je dirai au député que les représentants de ce côté-ci de la Chambre seraient très heureux de s'en charger et seraient certes capables de le faire.

M. Ricard: Ce serait plus facile ainsi qu'avec des élections!

L'hon. M. Hellyer: Nous sommes tout à fait qualifiés pour nous occuper de cette question très importante. En fait, monsieur le président, nous nous rendons très bien compte que durant les 22 ans que nous sommes restés au pouvoir...

Une voix: Vous n'avez pas accompli grand chose!

M. Ricard: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait alors?

L'hon. M. Hellyer: Nous avons été heureux de pouvoir concrétiser les rêves et les aspirations de sir Wilfrid Laurier, du très honorable William Lyon Mackenzie King et...

M. Martineau: Le député me permettrait-il une question?

L'hon. M. Hellyer: Avec grand plaisir.

M. Martineau: L'honorable député veut-il dire que l'opposition devrait présenter maintenant la même motion que son chef a présentée il y a quelques années?

L'hon. M. Hellyer: Je ne sais pas ce que l'honorable député entend par "la même motion".

M. Martineau: Permettez-moi de m'expliquer, monsieur le président. Il y a quelques années, le chef de l'opposition a présenté une motion de défiance et proposé que le gouvernement démissionne et cède sa place à l'opposition.

M. le président suppléant: A l'ordre!

M. Ricard: C'est la même chose.

L'hon. M. Hellyer: Tout ce que je puis dire, c'est que, peu importe que la motion soit adoptée ou non dans cette Chambre, si nous devons la déférer aux électeurs en général, le résultat ne ferait pas de doute; il serait tout à fait différent.